



**Ville de Lausanne**

Le syndic

case postale 6904 – 1002 Lausanne

Union des Villes suisses  
Monbijoustrasse 8  
Case postale  
3001 Berne

Lausanne, le 8 juillet 2022

### **Consultation Remplacement de la carte journalière « Commune »**

Madame, Monsieur,

Votre courrier du 22 juin relatif à la consultation citée ci-dessus nous est bien parvenu et nous vous transmettons les remarques de la Ville de Lausanne :

- Le principal avantage de la réforme des cartes journalières « Communes » pour les autorités locales est de ne payer que les cartes vendues, ce qui doit absolument rendre le système bien moins onéreux pour les communes.
- Le principe d'une offre exclusive pour les communes est indiqué dans la consultation sans pour autant être détaillé. Le prix, les délais de prévente et les conditions générales de la nouvelle offre ne sont pas précisés à ce stade, ce qui rend une prise de position précise difficile. Par ailleurs, il est nécessaire que le produit « Commune » ne soit pas mis en concurrence avec d'autres offres bien plus avantageuses, notamment de vente saisonnière dans les grandes surfaces.
- La variante recommandée par le groupe de travail Alliance SwissPass / ACS / UVS, à savoir la vente de cartes journalières dégriffées au guichet via une application web financée par SwissPass est en effet la meilleure. Elle permettra notamment aux communes de continuer à contrôler que les cartes sont bien vendues qu'à leurs seuls habitants, de prélever une commission pour le travail effectué et de disposer d'une offre claire à un prix fixe facile à promouvoir.
- Le nouveau système sera cependant plus lourd logistiquement que le précédent. Il sera par exemple nécessaire d'ouvrir plusieurs applications (celle du contrôle des habitants, celle de vente des CFF, voire encore celle de comptabilisation), d'imprimer les billets et de consacrer plus de temps à servir les acheteurs.
- Il n'est pas envisageable que les communes prodiguent des conseils généraux en matière de transport public, qu'elles se voient obligée de créer et d'exploiter une nouvelle application à leur charge ou que les prix de la nouvelle offre soient majorés par rapport aux prix actuels déjà chers en comparaison aux billets dégriffés en ligne. Au contraire, le nouveau système donnant plus de travail aux communes et reportant des charges doit entraîner une baisse du prix des cartes journalières « Communes ».

En vous remerciant de prendre bonne note de nos remarques et en attendant de connaître les prix et les conditions générales de la nouvelle offre, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le syndic :  
Grégoire Junod